

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu dans la salle du Conseil communal (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies), le **mercredi 28 février 2024 à 20h**.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation d'un nouveau conseiller communal, 6ème suppléant de la liste "REM", en qualité de Conseiller communal effectif en remplacement d'un conseiller communal - Vérification des pouvoirs - Prestation de serment.
2. Prestation de serment du Gardien de la Paix.
3. Personnel communal - Nominations statutaires intervenues lors des séances du 8 novembre 2023 et du 12 février 2024 : Prestations de serment.
4. Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une consommation locale : adoption.
5. Avenant II au pacte de majorité 2018-2024 - Adoption.
6. Opération de Développement rural - Commission locale de Développement rural - Règlement d'ordre intérieur : approbation.
7. Plan HP : principe de l'acquisition d'une parcelle sise dans le domaine du Grand Warichet à 1367 Ramillies.
8. Délégation de pouvoir au Collège communal en matière de personnel contractuel : modification de la délégation octroyée le 3 décembre 2018.
9. Asbl Kermesse d'Autre-Eglise. Demande d'endroit de stockage dans une des caves de la bibliothèque de Ramillies - Convention de mise à disposition.
10. Demande de subvention en matière d'Équipement touristique - Décision de principe.
11. Désignation d'un représentant communal à l'asbl Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE).
12. Police administrative - Nouveau décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique - adaptation du Règlement général de Police : approbation.
13. Jeunesse - Modification de la Convention Accueil Temps Libre (ATL) entre l'ONE - Commune de Ramillies : approbation de la contre-proposition de l'ONE.
14. Approbation des procès-verbaux des séances du 24 janvier et 12 février 2024.
15. Interpellations du Collège communal.

HUIS - CLOS

16. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 09/02/2024 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 13

périodes/semaine avec effet rétroactif du 06/02/2024 jusqu'à la fin du congé de maladie.

17. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 6 périodes/semaine avec effet rétroactif du 22/01/2024 jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique.
18. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 réaffectant une institutrice maternelle dans 7 périodes/semaine vacantes au lieu de 7 périodes temporairement vacantes à partir du 22/01/2024, à l'école communale de Ramillies.
19. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 réaffectant un maître chargé du cours de psychomotricité pour 2 périodes/semaine de psychomotricité à partir du 22/01/2024, à l'école communale de Ramillies.
20. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 désignant une institutrice maternelle temporaire pour 6 périodes/semaine, avec effet rétroactif du 22/01/2024 jusqu'au 05/07/2024.
21. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 7 périodes/semaine au lieu de 6 périodes/semaine avec effet rétroactif à partir du 22/01/2024 jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique.
22. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 25/01/2024 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 20 périodes/semaine avec effet rétroactif du 22/01/2024 jusqu'à la fin du congé de maladie.

Ramillies, le 20 février 2024

PAR LE COLLEGE,

P.O.
Le Directeur général - Secrétaire,

L. NOEL



Le Bourgmestre - Président,

J-J. MATHY